

500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE



TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
Convention particulière d'appui financier

#VotreEnergie

TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Entre

l'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

Le territoire lauréat, la Communauté d'agglomération Rodez Agglomération représentée par son président, Monsieur Christian TEYSSEBRE

Les collectivités ci-après, en tant que bénéficiaires d'une part de l'appui financier :

- La commune de Rodez représentée par le Maire, Christian TEYSSEBRE
- La commune d'Onet le Château représentée par le Maire, Jean Philippe KEROSLIAN
- La commune de Luc La Primaube représentée par le Maire, Jean Philippe SADOUL
- La commune d'Olemps représentée par le Maire, Sylvie LOPEZ
- La commune de Sébazac Concourès représentée par le Maire, Florence CAYLA
- La commune de Druelle représentée par le Maire, Patrick GAYRARD
- La commune du Monastère représentée par le Maire, Michel GANTOU

En présence de la Caisse des dépôts et consignations, représentée par son Directeur général, M. Pierre René LEMAS,

En présence de l'Ademe, représentée par son Président, M. Bruno LECHEVIN

Vu l'article 20 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la convention modifiée du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE) dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016, et la convention modifiée de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015 dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,



Il est convenu ce qui suit

Préambule

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants. Dans ce cadre, le territoire lauréat a présenté un projet qui figure en annexe 1 approuvé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Article 1 - Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le territoire lauréat et les bénéficiaires ainsi que leurs engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE. La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

Article 2 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 500 000 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable. Le contenu de la présente convention pourra être modifié par avenant. Notamment, le montant de l'appui du FFTE pourra être augmenté jusqu'à un maximum de 2 000 000€ sur la base de nouvelles actions, et/ou pour inclure de nouveaux bénéficiaires. L'appui financier sera versé par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre de la ministre ou du Préfet de Région, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées, selon les conditions et modalités suivantes :

- une avance de 40 % du montant prévisionnel sera versée aux bénéficiaires dès signature de la présente convention et d'une demande de versement présentée par le bénéficiaire au préfet de région (DREAL) ;
- un deuxième versement de 40 % interviendra lorsque le montant des actions réalisées et facturées dépassera 80 % du montant de l'appui financier, sur présentation des justificatifs des dépenses, présentés sous couvert du territoire lauréat ;
- le solde sera versé lorsque le montant des actions réalisées et facturées aura atteint ou dépassé 100 % de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive », sur présentation d'un compte rendu d'exécution technique et d'un état récapitulatif des dépenses correspondantes certifié par le comptable public des bénéficiaires, sous couvert du territoire lauréat .

Article 3 – Engagements du territoire lauréat et du (des) bénéficiaire(s)

Dans le cadre du projet, le territoire lauréat et les bénéficiaires s'engagent à :

- a) mettre en place sur leurs territoires les actions spécifiques figurant en annexes 1 et 2.
- b) désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire ;
- c) mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
- d) transmettre au Préfet de Région (DREAL) :

- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
- tout document nécessaire aux engagements et versements ;
- le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

e) participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.

f) apposer le logo «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» ci-dessous sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions financées.



Article 4 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Paris, le 06 JUIL. 2016

Le Président de la Communauté
d'agglomération Rodez Agglomération :


**POUR LE PRÉSIDENT
et par délégation**
Monique BULTEL-HERMENT

Christian TEYSSEBRE

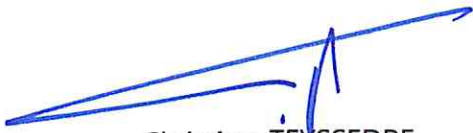
La Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer,



Ségolène ROYAL


Les représentants des bénéficiaires :

Le maire de la commune de Rodez



Christian TEYSSEDRE

Le maire de la commune d'Onet le Château



Jean Philippe KEROSLIAN

Le maire de la commune de Luc La Primaube,



Jean Philippe SADOUL

Le maire de la commune d'Olemps



Sylvie LOPEZ

Le maire de la commune de Sébazac
Concourés,



Florence CAYLA

Le maire de la commune de Druelle,



Patrick GAYRARD

Le maire de la commune du Monastère,

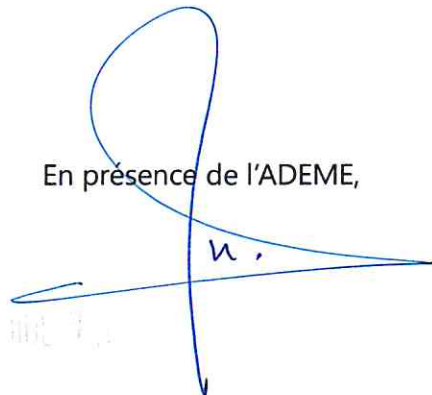


Michel GANTOU

En présence de la Caisse des dépôts et
consignations,



En présence de l'ADEME,



16% de zones naturelles.

L'Agglomération se compose de 8 communes et s'étend sur plus de 19 000 hectares. Elle compte 56 725 habitants en 2013. Rodez, préfecture de l'Aveyron, est une des quatre aires urbaines du Département.

Commune	Surface (ha)	Nb habitants
Druelle	3600	2 212
Luc-la-Primaube	2685	6 018
Le Monastère	673	2 217
Olemps	1400	3 391
Onet-le-Château	4000	12 147
Rodez	1118	25 690
Sainte-Radegonde	3000	1 813
Sébazac-Concourès	2600	3 237

Surface et nombre d'habitant des communes de l'agglomération du Grand Rodez

Deuxième zone d'emplois industriels de la région Midi-Pyrénées, le Grand Rodez est aussi la cinquième zone d'emplois régionale avec 35 148 emplois en 2010, soit 2 emplois pour 3 habitants. Il dispose d'un tissu économique diversifié et efficace qui structure un grand bassin d'emploi (la zone d'emploi de Rodez en 2010 regroupe 173 communes). Il accueille plus de 7000 entreprises dont certaines jouent des fonctions structurantes comme locomotive et facteur de stabilité. Les activités du Grand Rodez sont bien équilibrées entre la sphère des services « domestiques », celle des services publics et celle des activités productrices. Le secteur industriel occupe une place significative avec près de 20% des effectifs salariés de la zone d'emploi. Cela se traduit par des indicateurs économiques favorables. Le pourcentage des demandeurs d'emplois connaît une hausse mais reste le plus bas parmi les principales villes de Midi-Pyrénées. Pour autant la dynamique économique d'ensemble est confrontée à des vulnérabilités : l'observation montre de manière récurrente un rythme ralenti de création d'entreprises, une difficulté à attirer des actifs à Rodez et à les retenir sur le territoire de l'agglomération, un taux de chômage particulièrement préoccupant chez les jeunes.

L'agglomération ruthénoise est le quatrième pôle d'enseignement supérieur de la Région Midi-Pyrénées, avec plus de 3 000 étudiants et 9 établissements qui dispensent plus 50 formations conduisant à des diplômes de bac + 2 à bac + 5. Rodez est cependant restée relativement à l'écart du redéploiement des effectifs observé à l'échelle régionale.

L'agglomération s'attache au renforcement et à la diversification de l'offre de l'université Jean François Champollion et elle soutient également le développement de l'IUT.

Un site majeur s'agissant des filières de formation professionnelle et d'apprentissage, avec plus de 2 300 personnes inscrites dans des parcours qualifiants. La mise en place de la Maison Commune de l'Emploi et de la Formation constitue par ailleurs un des leviers de dynamisation des initiatives et d'intégration des réponses à l'échelle du territoire.

Si le territoire a retrouvé une dynamique démographique d'ensemble, celle-ci bénéficie sensiblement aux territoires aux marges du Grand Rodez et à sa périphérie éloignée. Le cœur d'agglomération s'affaiblit.

Le jeu des redistributions spatiales s'exerce à forte intensité :

- la périphérie de l'agglomération se développe plus vite que l'agglomération ruthénoise ;
- au sein de l'agglomération, les mécanismes d'accueil et de desserrement résidentiel installent des dynamiques contrastées : la vitalité de Rodez s'estompe, le cœur de ville décroche et suit une trajectoire problématique, la plupart des communes s'inscrivent dans une logique de préférence résidentielle et de spécialisation « par le haut », comme l'ont donné à voir les travaux du PLH. La mobilité accrue des ménages et les stratégies d'ouverture foncière construisent un territoire à la carte où les sites sont placés en concurrence, ce qui accroît les vulnérabilités des sites les plus fragiles.

2. La poursuite d'un engagement existant dans la lutte contre le changement climatique :

Dans la continuité de la loi Grenelle 2, les élus de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez ont décidé le 19 juin 2012, d'élaborer un plan climat énergie territorial basé sur le patrimoine et les compétences de la collectivité. Il constitue un document d'orientation stratégique qui donne lieu à un véritable programme d'actions concrètes.

A partir d'un bilan des gaz à effet de serre et d'une étude de vulnérabilité, il définit des objectifs et des orientations à atteindre aux horizons 2020 et 2050 pour développer les énergies renouvelables, maîtriser les consommations énergétiques, réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique, ce document s'est construit autour de deux objectifs complémentaires :

- L'atténuation : la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour limiter l'impact du changement climatique et, concomitamment, réduire l'impact de la hausse du prix de l'énergie pour la collectivité,
- L'adaptation aux conséquences des évolutions climatiques : hausse des températures, évolution des précipitations, fréquence et gravité des phénomènes naturels liés au climat (inondations, canicules...)

Le Plan Climat Energie Territorial, au-delà de son caractère stratégique, permet de renforcer la cohérence des compétences portées par Rodez Agglomération, impliquant largement l'ensemble de ses services dans un souci de transversalité et d'amélioration continue. Par ailleurs, les élus – conscients de l'enjeu à relever – ont souhaité mettre en œuvre des mesures concrètes inscrivant alors Rodez Agglomération comme une collectivité responsable réduisant son empreinte carbone et permettant à la collectivité de se positionner comme démonstrateur sur le territoire puis comme levier auprès des acteurs extérieurs.

Le choix de retenir, dans un premier temps, le périmètre des compétences et de son patrimoine s'est donc révélé payant puisque Rodez Agglomération a diminué les émissions de gaz à effet de serre dont elle est responsable (scope 1 à 3) de 14% entre 2011 et 2014.

Aussi, en continuité avec les premières actions menées par la collectivité sur son patrimoine et ses compétences, et pour répondre à l'obligation de la loi TEPCv, Rodez Agglomération réaffirme son engagement et renforce sa politique en élaborant son futur Plan Climat air Energie Territorial.

Dès 2015, elle établit son bilan des émissions de gaz à effet de serre sur un périmètre territorial et engage en 2016 l'élaboration partagée du programme d'actions en y conviant plus de 60 acteurs du territoire dans une démarche de participation, conforme aux principes du développement durable.

En ce sens, l'élaboration du futur PCAET est la retranscription concrète de la politique volontariste de la collectivité, dans une logique d'implication et d'inclusion dans la démarche de l'ensemble des acteurs du territoire pour relever les défis collectifs et partagés que sont la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources pour les générations futures.

Initialement retenue à la lauréatisation TEPCv dans le cadre des mono projets sur le quartier Saint-Eloi, Rodez Agglomération n'est, depuis, plus maître d'ouvrage sur ce programme.

C'est donc en toute logique que Rodez Agglomération a souhaité maintenir sa candidature et être lauréat du programme « Territoire à énergie positive » afin d'appuyer sa démarche énergie-climat, pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire et l'adapter aux conséquences du changement climatique.

En lien avec son futur Plan Climat Air Energie Territorial, l'opportunité d'œuvrer à un territoire à énergie positive repose sur 4 grandes familles d'actions, en lien avec les priorités mises en exergue dans le bilan carbone du territoire. Les deux premiers secteurs sur lesquels Rodez Agglomération doit agir en priorité sont les mobilités, le résidentiel et l'aménagement.

Pour autant, Rodez Agglomération n'a pas toutes les cartes en main pour développer seul un territoire à énergie positive. Pour remédier à cette contrainte, la collectivité a impliqué l'ensemble de ses Communes membres à inscrire des projets dans le programme, afin d'atteindre ensemble les objectifs qui formulés dans l'appel à projet :

- Atténuer les effets du changement climatique,
- Encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales,
- Faciliter l'implantation des filières vertes pour créer 100 000 emplois sur 3 ans.

Le programme TEPcv va permettre de répondre également à ces enjeux en impliquant également les communes de son territoire.

C'est ainsi que Rodez Agglomération et 7 communes de son territoire proposent un programme d'actions présenté en Annexe 2 visant à concourir à l'atteinte de ces objectifs et recensant 37 actions concrètes dont 16 seront portées par Rodez Agglomération, regroupées dans 4 domaines d'interventions (voir ci-dessous). Chaque commune sera en charge de la mise en œuvre de ses propres actions en lien avec la convention fille rattachée à cette convention.

Ces actions s'articulent dans un programme réparti en 4 domaines d'interventions :

- Promotion de l'éducation l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux
- Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports
- Réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public

Le programme d'actions concourt rapidement et directement aux objectifs du programme TEPcv. Toutes ces actions doivent être mises en œuvre dans le courant de l'année 2016, éventuellement 2017, pour un montant aidé de 500 000 euros.

La gouvernance du projet :

Le programme Territoire à Energie Positive ne peut pas être dissocié du futur Plan Climat Air Energie du territoire de l'agglomération Ruthénoise tant les objectifs à atteindre sont similaires.

Aussi, afin de maintenir la cohérence qui a guidé la lauréatisation de Rodez Agglomération au programme, en lien avec le futur PCAET, il est proposé que sa gouvernance politique soit identique.

Ainsi, un comité de pilotage composé des élus du bureau d'agglomération aura la charge de la validation politique, réunissant l'ensemble des vice-présidents, garantissant une transversalité des thèmes traités.

En complément technique, une équipe projet sera composée pour suivre l'avancée des actions inscrites dans le programme d'actions essentiellement composée des services et des élus de Rodez Agglomération et des communes qui ont la maîtrise d'ouvrage des actions. Cette équipe projet aura la charge d'établir le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Cette équipe projet sera animée par la chargée de mission développement durable de Rodez Agglomération.

L'élus référent, garant de la démarche, sera le Président de Rodez Agglomération.

Annexe 2

Programme d'actions dans le cadre du programme du lauréat, RODEZ AGGLOMERATION

Action RAG 1

Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux

Intitulé de l'action :

Outils et actions de communication et de sensibilisation sur la thématique Climat, Energie, la transition énergétique et en lien avec les actions définies dans le futur plan climat air énergie territorial (notamment cours éco-conduite dont les bénéfices en matière d'économies de carburant seront rapides et amélioreront le bilan carbone de la collectivité)

Calendrier :

Septembre 2016 à fin 2017

Animation prévue :

Recours à des prestataires pour les actions le nécessitant, suivi par la collectivité des actions mises en place dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Sensibilisation de l'ensemble des publics du territoire (usagers, professionnels, techniciens, élus...) à la thématique énergie climat pour passage à l'action que ce soit en terme de changement de comportements.

Détail des coûts prévisionnels de l'action RAG 1	
Description	Montant (HT)
Actions de communications et de sensibilisations en lien avec le PCAET	10 000
Cours d'éco conduite :	
Formation 40 agents utilisant VL	23 775
Formation des 5 chauffeurs BOM et 4 chauffeurs PL	
Formation de 3 formateurs à l'éco-conduite + accompagnement	
Total	33 775
TEPcv (80%)	27 020
Autofinancement (20%)	6 755

Action N° RAG 2

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment

Intitulé de l'action :

Réduction des consommations énergétiques sur les piscines via des dispositifs innovants de couverture des bassins

Description de l'action :

Les piscines représentent une part importante des émissions de gaz à effet de serre du bilan des émissions de GES réglementaire de la collectivité. Il convient donc de mener une étude permettant d'identifier les travaux à mettre en œuvre afin d'obtenir des économies d'énergies sur ces infrastructures sportives.

Etude thermique des zones : bassin ; vestiaire ; accueil.

Calendrier : 2016 (impérativement)

Animation prévue : Etude et travaux réalisés par un prestataire privé (Bureau d'études...)

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

En fonction des résultats de l'étude notamment en termes d'atteinte des critères d'éligibilité de la Région (-30% des consommations d'énergie ET atteinte de la classe énergétique C), des travaux de couverture des bassins seraient entrepris.

Détail des coûts prévisionnels de l'action RAG 2	
Description : Etude thermique des zones : bassin ; vestiaire ; accueil.	Montant (HT)
Total	10 000, 00 €
TEPcv (80%)	8 000,00 €
Autofinancement (20%)	2 000,00 €

Action N° RAG 3

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports

Intitulé de l'action :

Développer la mobilité décarbonée et conforter l'utilisation des transports en commun.

Description de l'action :

Rodez Agglomération est autorité organisatrice des transports sur son territoire.

Dans le cadre de la loi TEPCV, elle doit développer la mobilité décarbonée sur son territoire. Pour cela, différents Pour cela, Rodez agglomération envisage plusieurs pistes de travail :

- Acquérir deux véhicules électriques à prolongateur hydrogène pour créer une flotte captive avec d'autres acteurs locaux sur le territoire
- Améliorer l'information sur les transports en commun en installant 9 systèmes d'informations voyageurs dans les abribus
- Acquérir 2 vélos à assistance électrique pour les déplacements des agents de la collectivité

Calendrier :

Dès 2016

Animation prévue : Prestataire privé

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Diminution de 84% des émissions de GES suite à l'acquisition des véhicules électriques en remplacement de 2 véhicules gasoil

Augmentation de la fréquentation des usagers des transports en communs

Réduction de la consommation de carburant issu d'énergie fossile à l'échelle du territoire

Détail des coûts prévisionnels de l'action RAG 3	
Description	Montant (HT)
Véhicules électriques à prolongateur hydrogène	64 000,00
Système information voyageur	22 500,00
Vélos à assistance électrique	7 200,00
Total	93 700
TEPCV (13 000/véhicule, 80% SIV et vélo élec) 53%	49 760
Autofinancement (47%)	43 940

Action N° RAG 4

Réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public

Intitulé de l'action : Modernisation de l'éclairage public avec leds et gradation

Description de l'action :

RODEZ AGGLOMERATION gère les voies liées aux parcs d'activités dans le cadre de sa compétence développement économique. La collectivité supervise une vingtaine de kilomètres de voies. Depuis 2008, plusieurs opérations de requalifications ont été engagées avec une modernisation de l'éclairage public en sodium haute pression.

Toutefois, depuis l'année 2015, RODEZ AGGLOMERATION se pose en précurseur du développement de l'éclairage à leds avec l'emploi de gradation et détection en vue de fournir un éclairage adapté aux flux de trafics routiers, aux usages et au respect de l'environnement.

Ces opérations d'améliorations vont se poursuivre dans le cadre d'opérations pluriannuelles.

Calendrier : 2016-2018

Animation prévue : Opérations réalisées avec des bureaux d'études voirie et entreprises et fournisseurs spécialisés

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) : Suivi de la baisse des consommations électriques, adaptation des niveaux d'éclairage en relation avec les usagers.
Baisse des consommations d'énergies de 50%.

Détail des coûts prévisionnels de l'action RAG 4	
Description :	Montant (HT)
Effacement des réseaux aériens d'éclairage public pour sécurisation de l'alimentation, uniformité de l'éclairage, mise en place de luminaires leds avec gradation et détection	
Total	114 510 €
TEPCV (80%)	91 609 €
Autofinancement	22 901 €

Plan de financement des actions du Lauréat

DEPENSES				
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Région / FEDER	Programme TEPCV	Rodez Agglomération
Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux	33 775	0	27 020	6 755
Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment	10 000	0	8 000	2 000
Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports	93 700	0	49 760	43 940
Réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public	114 510	0	91 609	22 901
TOTAL HT	251 985	0	176 389	75 596

Programme d'actions dans le cadre du programme des bénéficiaires

Commune de RODEZ

Action ROD 1

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports

Intitulé de l'action :

Mutation écologique du parc automobile de la ville de Rodez

Description de l'action :

Acquisition de deux véhicules électriques en remplacement de véhicules diesel.

Calendrier :

Deuxième semestre 2016

Animation prévue :

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Réduction des émissions polluantes et des particules fines en centre-ville.

Diminution des gaz à effets de serre et des pollutions liées aux transports

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES				
	Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Région / FEDER	Programme TEPCV	Autres (Bonus écologique)	Commune
1	Mutation écologique du parc automobile de la ville de Rodez	47 637,21	0	10 000	12 600	25 037,21
	TOTAL HT	47 637,21	0	10 000	12 600	25 037,21

Programme d'actions dans le cadre du programme des bénéficiaires

Commune de RODEZ

Action ROD 2

Réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public

Intitulé de l'action : Rénovation du réseau d'éclairage public de la Ville de RODEZ

Description de l'action :

A l'analyse du patrimoine du réseau d'éclairage, le parc fait apparaître 522 lampes de 250w disposées sur les quatre secteurs de la Ville. Ces sources lumineuses représentent une part significative de la consommation énergie d'éclairage. Leur remplacement en source Led permettrait une économie annuelle de 256 824 kWh avec, dans l'hypothèse d'un kWh à 0,133 €, une économie annuelle de 33 387 €.

Calendrier :

L'éligibilité du projet conditionnera la programmation qui suit :

- 1^{ère} action - Programme deuxième semestre 2016 : 125 000 € HT d'engagement.
- Programmation 2017-2018 : 205 512 € HT.

Animation prévue :

Le remplacement de ces appareils sera effectué sur le marché de travaux de la Ville de Rodez.

Description des effets attendus :

Sur l'hypothèse du remplacement des lampes 250w par des appareils Led de 130w de puissance absorbée, l'économie escomptée est de 256 824 kWh. Cette estimation sera affinée au vu de l'étude photométrique qui permettra d'optimiser la source Led au plus près des besoins d'éclairage des sites.

Par ailleurs, la gradation sera possible par l'équipement systématique de drivers programmables. Ce dispositif sera également une source d'économie d'énergie. Elle permettra d'ajuster au cas par cas, source lumineuse par source lumineuse, le niveau d'éclairage requis.

Exemple :

- Passage piéton : éclairage continu 100% du temps.
- Zone résidentielle en impasse : gradation possible avec des paliers 22h/0h à 50%, 0h/6h à 20%, 6h/fin de nuit à 100%.

DEPENSES		RECETTES			
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Région / FEDER	Programme TEPCV	SIEDA	Commune
2 Programme de « relampage » sur le patrimoine de la commune	125 000	0	81 250	18 750	25 000
TOTAL HT	125 000	0	81 250	18 750	25 000

Programme d'actions dans le cadre du programme des bénéficiaires

Commune d'ONET LE CHATEAU

Action ONE 1

Réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public

Intitulé de l'action : Rénovation basse consommation de l'éclairage public – suppression des « boules »

Description de l'action :

2400 points lumineux sont installés sur le territoire communal. Sur l'ensemble de ce parc, la ville compte 626 points lumineux de type « boule » consommant 120W. La ville souhaite dans une démarche d'économie d'énergie supprimer l'ensemble de ce patrimoine énergivore pour le substituer par des appareillages de type LED consommant 41 W chacun et ce dans le cadre d'un plan triennal soit environ 210 points par an (210 en 2016, 208 en 2017 et 2018).

Calendrier :

La ville dispose d'un marché à bons de commande pour les opérations d'investissement avec le groupement CEGELEC/SDEL. Cet outil permet une grande souplesse d'intervention ; c'est ainsi que le bon de commande pour le programme 2016 sera signé dès notification de la convention de financement. La durée prévisionnelle des travaux pour le volume envisagé (210 points) est de 60 jours ouvrés.

Animation prévue :

Les travaux seront réalisés par le groupement d'entreprises CEGELEC/SDEL. Le matériel installé sera un appareillage LED de marque COMATELEC modèle Kazu :

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Un investissement à hauteur de 83 370 euros HT permettra l'acquisition et l'installation de 210 appareillages LED de 41 W de puissance chacun en remplacement de boules d'éclairage sodium consommant chacune 120 W.

L'économie d'énergie totale envisagée par an est ainsi de 68 849 kW.

DEPENSES		RECETTES				
	Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Région / FEDER	Programme TEPCV	SIEDA (15%)	Commune
1	Rénovation basse consommation de l'éclairage public	83 370	0	54 190	12 506	16 674
	TOTAL HT	83 370	0	54 190	12 506	16 674

Programme d'actions dans le cadre du programme des bénéficiaires

Commune de LUC LA PRIMAUBE

Action LUC 1

Réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public

Intitulé de l'action : Rénovation de l'éclairage des giratoires de Naujac et de La Boissonnade et requalification du quartier des rues Bel Air, Beauséjour, Bellevue et du Couchant en éclairage public basse consommation (technologie Led)

Description de l'action :

L'action envisagée porte sur deux sites :

- Rénovation de l'éclairage des giratoires de Naujac et de La Boissonnade par des luminaires Led d'une puissance moyenne de 220 W (400W actuellement) programmables
- Enfouissement des réseaux secs et notamment de l'éclairage public dans le quartier de la rue Bel Air. A cet enfouissement est adossé le remplacement des candélabres d'éclairage public par des luminaires en technologie Led, de faible puissance. L'opération prévoit la mise en place de 25 candélabres d'une puissance moyenne de 26W.

Calendrier :

Giratoires : travaux courant 2016

Quartier Bel Air : début des travaux d'aménagement fin 2016 pour une pose de l'éclairage public au premier trimestre 2017.

Animation prévue :

SIEDA pour la maîtrise d'œuvre et entreprise sur consultation pour la réalisation des travaux

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Les luminaires existants étant d'une puissance moyenne de 125W, une économie d'environ 90W par point est attendue.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES				
	Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Région / FEDER	Programme TEPCV	SIEDA (15%)	Commune
1	Rénovation de l'éclairage des giratoires de Naujac et de La Boissonnade	50 000	0	32 500	7 500	10 000
	TOTAL HT	50 000	0	32 500	7 500	10 000

Programme d'actions dans le cadre du programme des bénéficiaires

Commune de LUC LA PRIMAUBE

Action LUC 2

Réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public

Intitulé de l'action : Rénovation du patrimoine d'éclairage public de la commune en éclairage basse consommation (technologie Led)

Description de l'action :

L'action envisagée porte sur la rénovation du parc d'éclairage public de la commune soit environ 1100 points lumineux non Led (dont environ 350 luminaires de type « boule »).

Cette rénovation prévoit le remplacement des luminaires des quartiers résidentiels par des luminaires Led d'une puissance moyenne de 26W (environ 125W actuellement), des luminaires des voies structurantes par des luminaires Led d'une puissance moyenne de 53W (de 150 à 400W actuellement) et le renforcement de l'éclairage au droit des passages piétons des voies principales par des luminaires Led d'une puissance moyenne de 53W (peu d'éclairage actuellement).

Calendrier :

Investissement annuel de 42 000 € HT

Animation prévue :

SIEDA pour la maîtrise d'œuvre et entreprise sur consultation pour la réalisation des travaux

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Une économie moyenne de 90W par point lumineux est attendue sur l'ensemble des voies concernées.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES				
	Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Région / FEDER	Programme TEPCV	SIEDA (15%)	Commune
1	Rénovation du patrimoine d'éclairage public de la commune en éclairage basse consommation	42 000	0	27 300	6 300	8 400
	TOTAL HT	42 000	0	27 300	6 300	8 400

Programme d'actions dans le cadre du programme des bénéficiaires

Commune de LUC LA PRIMAUBE

Action LUC 3

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports

Intitulé de l'action :

Acquisition d'un véhicule électrique à prolongateur hydrogène

Description de l'action :

L'action envisagée porte l'acquisition d'un véhicule électrique à prolongateur hydrogène de type Kangoo ZE Maxi.

Calendrier :

Acquisition fin 2016 – début 2017

Animation prévue :

Commune de Luc-la-Primaube

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Réduction de la consommation d'énergie fossile
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées au transport

DEPENSES		RECETTES				
	Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Région / FEDER	Programme TEPCV	Autres	Commune
3	Acquisition d'un véhicule électrique à prolongateur hydrogène	30 309	0	13 000	0	17 309
	TOTAL HT	30 309	0	13 000	0	17309

Programme d'actions dans le cadre du programme des bénéficiaires

Commune de SEBAZAC CONCOURES

Action SEB 1

Réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public

Intitulé de l'action : RENOVATION BASSE CONSOMMATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Description de l'action :

La commune va réaliser l'aménagement de l'avenue Tabardel qui comprend la réfection de la voirie et l'aménagement paysager des abords. Ces travaux seront réalisés en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Rodez Agglomération (pour l'assainissement, les transports et les déchets) et le Conseil Départemental.

La collectivité souhaite intégrer les espaces communs dans le projet afin de valoriser les commerces et services de proximité, d'organiser au mieux la répartition des places de parking et également garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Elle concourt ainsi au développement et à l'attractivité de son territoire.

Dans ce cadre, les élus souhaitent mener une action en faveur des économies d'énergie sur l'éclairage public et mettre en valeur l'entrée de ville, les points d'attractivité, les équipements divers, les connexions inter-quartier et les liaisons diverses. Ils proposent de :

- remplacer les 40 luminaires par des lampes plus performantes et moins énergivores,
- contrôler les horaires d'éclairage
- adapter les puissances d'éclairage en fonction des besoins
- limiter les nuisances lumineuses
- supprimer les points lumineux inutiles
- différencier les hauteurs de mats les couleurs de lumière selon les emplacements

Calendrier :

Ces travaux réalisés en partenariat avec les différents concessionnaires de réseaux, du rond point du Tremblant au giratoire des Genévriers à compter de septembre 2016, débuteront en 2016.

Animation prévue :

Le maître d'ouvrage de cette opération d'aménagement de voirie et des abords est la commune de SEBAZAC-CONCOURES.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la société Sud Infra Environnement d'Espalion pour l'aménagement de la première tranche de l'avenue Tabardel.

L'étude d'implantation de l'éclairage public sera effectuée en partenariat avec le SIEDA de l'Aveyron.

A la suite de la passation du marché, une entreprise spécialisée interviendra pour la dépose des équipements, la fourniture et pose de gaines, la fourniture et pose de câbles et raccordement au réseau, la fourniture et pose de massif de candélabre, fourniture et pose de lampadaire hauteur 8 – 7 et 4m, appareillage compris.

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

La voie principale de l'avenue Tabardel sera traitée en éclairage public fonctionnel. L'alimentation électrique sera reprise en totalité. Une attention particulière sera apportée aux zones de vie (habitation et petits commerces) par un éclairage fonctionnel d'ambiance avec notamment une hauteur de mât plus faible. Les secteurs piétonniers seront mis en évidence grâce à un éclairage de couleur différente pour privilégier la priorité donnée aux piétons. Actuellement, les ampoules sont en source sodium et seront remplacées par une source de faible consommation telle que la solution en Led afin de minimiser la puissance actuelle. Le

nombre de mats à remplacer est de 40. La réglementation impose 20 lux au sol. L'étude étant en cours d'élaboration, il est difficile de se prononcer sur un pourcentage de baisse des consommations d'énergie.

DEPENSES		RECETTES				
	Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Région / FEDER	Programme TEPCV	SIEDA (15%)	Commune
1	Rénovation de l'Eclairage Public dans le cadre de l'aménagement de l'Avenue Tabardel	38 369,75	0	24 940	5 755,46	7 674,29
	TOTAL HT	38 369,75	0	24 940	5 755,46	7 674,29

Programme d'actions dans le cadre du programme des bénéficiaires

Commune d'OLEMPS

Action OLE 1

Réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public

Intitulé de l'action : Rénovation des points d'éclairage public communaux

Description de l'action :

La Commune d'Olemps envisage de procéder à la rénovation basse consommation de l'éclairage public sur la voirie communale.

Cet investissement concerne 102 points lumineux situés sur les principales artères et places de la Commune (Avenue de Rodez, Avenue des Peyrières, La Mouline, les Hauts de la Mouline, Place de la Croix, ...).

Ces travaux consistent en la dépose et l'évacuation des matériels d'éclairage public existants (la Collectivité conserve les mâts) et la pose de nouveaux appareillages d'éclairage LED.

L'estimation de ces travaux d'investissement s'élève à 63.355,60 € HT.

Calendrier :

Deuxième semestre 2016.

Animation prévue :

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par les services techniques municipaux.

L'investissement sera réalisé par une entreprise privée désignée au terme d'une procédure d'appel d'offres.

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

❖ Baisse de l'ordre de 40 % de la consommation énergétique de l'éclairage public.

DEPENSES		RECETTES				
	Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Région / FEDER	Programme TEPCV	SIEDA (15%)	Commune
1	Rénovation des points d'éclairage public communaux	63 355,6	0	41 181	9 503	12 671,6
	TOTAL HT	63 355,6	0	41 181	9 503	12 671,6

Programme d'actions dans le cadre du programme des bénéficiaires

Commune du MONASTERE

Action MON 1

Réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public

Intitulé de l'action : Modernisation de l'éclairage public

Description de l'action :

Remplacement des luminaires à boules par des luminaires à LED,
Mise en place d'horloge astronomique
Diminution des puissances

Calendrier : septembre 2016

Animation prévue : Société Cegelec

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Diminution de la pollution lumineuse et de 75% de la consommation d'électricité
Remplacement de 100 luminaires

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES				
	Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Région / FEDER	Programme TEPCV	SIEDA (15%)	Commune
1	Modernisation de l'éclairage public	45 000	0	29 250	6 750	9 000
	TOTAL HT	45 000	0	29 250	6 750	9 000

Programme d'actions dans le cadre du programme des bénéficiaires

Commune de DRUELLE

Action DRU 1

Réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public

Intitulé de l'action : Rénovation éclairage public

Description de l'action : Rénovation de l'éclairage public qui concerne les lampes « forme boule ». Suite à un diagnostic du SIEDA sur toute la commune. La commune de Druelle a depuis 2012 installé des horloges astronomiques pour couper l'éclairage dans les villages en laissant les carrefours éclairés.

Calendrier : Travaux prévus en 2016

Animation prévue :

Dossier en groupement de travaux par le SIEDA.

Appel d'offre ouvert par le SIEDA. La commune est en attente de lancement et a budgété 20 000€ en 2016.

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

60 points lumineux concernés

Economie d'énergie attendue grâce à des appareils plus performant et moins énergivore.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES				
	Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Région / FEDER	Programme TEPCV	SIEDA (60%)	Commune
1	Rénovation éclairage public	50 000	0	10 000	30 000	10 000
	TOTAL HT	50 000	0	10 000	30 000	10 000

RECETTES												
DEPENSES	Montant en € (HT)	Région / FEDER	TEPCV	SIEDA	Bonus écologique	Rodez Agglomération	Communes					
							Rodez	Onet le Château	Luc La Primaube	Sébazac Concourés	Olemps	Le Monastère
Réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public	83 370	0	54 190	12 506		0	16 674					
Réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public	50 000	0	32 500	7 500		0		10 000				
Réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public	42 000	0	27 300	6 300		0		8 400				
Réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public	38 369,75	0	24 940	5 755,46		0			7 674,29			
Réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public	63 355,60	0	41 181	9 503		0				12 671,6		
Réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public	45 000	0	29 250	6 750		0					9 000	
Réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public	50 000	0	10 000	30 000		0						10 000
TOTAL HT	827 006,56	0	500 000	97 064,46	12 600	75 596	16 674	35 709	7 674,29	12 671,6	9 000	10 000

Annexe 3

Documents administratifs nécessaires à l'engagement et aux versements

Nom du bénéficiaire : RODEZ AGGLOMERATION
 Adresse du bénéficiaire : 1 PLACE ADRIEN ROZIER, 12 000 Rodez
 N° SIREN : 24120018700011
 RIB : TRESORERIE

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00699	D1260000000	96

Nom : Mairie de Rodez
 Adresse : 26 Plave Eugène Raynaldy, 12 000 RODEZ
 N° SIREN : 211 202 023

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00699	D1260000000	96

IBAN : FR13 3000 1006 99D1 2600 0000 096
 BIC : BDFEFRPPCCT

Nom : VILLE D'ONET-LE-CHATEAU
 Adresse : 12 rue des coquelicots, 12 850 Onet-Le-Château
 N° SIREN : 211 201 769

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00699	D1260000000	96

IBAN : FR13 3000 1006 99D1 2600 0000 096
 BIC : BDFEFRPPCCT

Nom du bénéficiaire : Commune de Luc-la-Primaube
 Adresse du bénéficiaire : 6 place du bourg 12450 Luc La Primaube
 N° SIREN : 211 201 330
 RIB

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00699	D1260000000	96

Nom du bénéficiaire : Commune de Druelle
 Adresse du bénéficiaire : Mairie, Le Bouldou, 12510 DRUELLE

N° SIREN : 211 200 922

RIB

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00699	D1260000000	96

Nom du bénéficiaire : MAIRIE DE SEBAZAC-CONCOURES

Adresse du bénéficiaire : Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURES

N° SIREN : 211 202 643 000 14

RIB

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00699	D1260000000	96

Nom du bénéficiaire : COMMUNE D'OLEMPS

Adresse du bénéficiaire : PLACE DE LA MAIRIE 12510 OLEMPS

N° SIREN : 211201744

RIB : TRESORERIE DE RODEZ

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00699	D1260000000	96

BIC : BDFEFRPPCCT

IBAN : FR13 3000 1006 99D1 2600 0000 096

Nom du bénéficiaire : COMMUNE de Le Monastère

Adresse du bénéficiaire : PLACE DE LA REPUBLIQUE

N° SIREN : 211 201 462 000 10

RIB : TRESORERIE DE RODEZ

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00699	D1260000000	96

IBAN : FR133000 1006 99D126 00000096

